

Cérémonie d'ouverture des clubs Coup de pouce

Mardi 7 novembre, à 17 heures, salon Paul-Deval

En présence de : Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans-sur-Isère ; Alain Donès, adjoint au maire délégué à la Cohésion sociale, à la Prévention, à la Politique de la ville et au Logement ; Neijete HMED, coordinatrice régionale des clubs « coup de pouce »

La Ville de Romans a mis en œuvre, voici quelques années, via la caisse des écoles et en lien avec l'association « Coup de pouce », un dispositif qui participe de la réussite éducative. Il permet, en effet, à des élèves du primaire qui rencontrent des difficultés au cours de leur scolarité, de bénéficier, ainsi que leur famille, d'un accompagnement sur mesure et gratuit. L'inscription des enfants se fait sur la base des observations réalisées par les enseignants.

Les coups de pouce CLE (Clubs Lecture Ecriture) s'adressent à des élèves de CP, pressentis en début d'année comme potentiellement fragiles en lecture. Les 30 élèves, retenus pour participer à ces clubs, sont issus des écoles des Réseaux d'éducation prioritaire : Jacquemart, Saint-Just, Les Arnauds, Saint-Exupéry et Langevin.

Ce dispositif se présente sous la forme de mini-clubs baptisés « Coup de pouce ». Au nombre de cinq, ces mini-clubs accueillent, cette année, 30 élèves de CP, soit entre six élèves par club. Ils fonctionnent le soir après l'école de 16h30 à 18h, selon un protocole établi par l'association « Coup de pouce ». Une personne, rémunérée par la Caisse des écoles, est chargée de la coordination pédagogique. Parents et enseignants sont étroitement associés.

Les enfants bénéficient de trois séances par semaine, de 16 h 30 à 18 h 00. Chaque séance dure une heure et demie. Elle commence toujours par un moment de détente et de discussion informelle autour d'un goûter (30 mn), suivi d'un travail de lecture donné par le maître (15 mn), puis par des activités brèves et ludiques (30 mn) et se termine par la lecture par l'animateur d'une histoire (15 mn). À chaque séance, environ 5 minutes sont consacrées individuellement à l'enfant. Il s'agit de renforcer le plaisir de l'enfant dans son rapport à l'écrit.

SIGNATURE DES CONTRATS

Chaque année, avant le démarrage des clubs, une cérémonie est organisée en mairie : tous les partenaires signent le contrat précisant les engagements de chacun. Sont donc présent, le maire, le pilote, le coordinateurs, les enseignants, les animateurs, les enfants, leurs parents...

Les parents s'engagent à :

- Assister à au moins une séance de club par trimestre ;
- Encourager leur enfant et parler avec lui, chaque jour, de ce qu'il a fait à l'école au club ;
- Préparer un goûter tous les jours pour leur enfant.

LE FINANCEMENT

Les clubs Coup de pouce sont financés par la Ville (15000 €) et la Caisse des écoles, avec une demande formulée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour 7000 €.